

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 9
Poste :
En an. . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 21
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 50 c.
Réclames, — . . . . . 50
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

5 Mars 1883.

Chronique générale.

Sur la proposition de M. le ministre de la guerre, M. le Président de la République a signé un premier décret nommant membres du conseil supérieur de la guerre : les généraux Billot, ancien ministre de la guerre, et Wolff, commandant le 7<sup>e</sup> corps.

Un autre décret nomme au grade de généraux de brigade :

MM.

Millot, commandant la place de Paris ;
Davenet, chef d'état-major du 6<sup>e</sup> corps ;
Thiery, commandant la 63<sup>e</sup> brigade d'infanterie (16<sup>e</sup> corps) et les subdivisions de région de Narbonne et de Perpignan ;
Goury, commandant du génie du corps d'occupation en Tunisie.

La France dit que le général Pittié est également nommé général de division.

\*\*

On lit dans l'Union républicaine de la Cor-
sice :

« Par ordre du ministre de la guerre, M. Lamorelle, colonel du 44<sup>e</sup> de ligne en garnison à Brive, a été condamné à trente jours d'arrêts forcés au fort de Vincennes ; à l'expiration de sa peine, il sera changé de résidence. M. Lamorelle est, croyons-nous, un ancien aide-de-camp de M. de Mac-Mahon. Il avait donné un bal, auquel d'ailleurs n'assistait que la réaction de Brive, le samedi 6 janvier, le jour même où l'on enterrait Gambetta et où l'armée, représentée par tous les chefs de corps, rendait avec la population civile les honneurs funèbres dont nous avons donné le récit. »

Ainsi, le jour de l'enterrement à Paris de M. Gambetta, un colonel ne pouvait pas, sans crime, donner un bal à Brive ! Nous en sommes, après le délit de naissance, au

devoir obligatoire, et un chef de corps devra soumettre, dans tous les cas, la liste de ses invitations au journal républicain de la localité. Voilà comment M. Thibaudin entend respecter et faire respecter l'armée !

\*\*

A propos de M. Thibaudin, on raconte que le maréchal de Mac-Mahon, pendant sa présidence, voulant effacer complètement l'histoire de Comagny, avait résolu de le mettre à la réforme. Ce fut M<sup>r</sup> Freppel qui, s'abusant sur la sincérité des sentiments religieux manifestés alors par Thibaudin, intercédait pour lui auprès du maréchal et parvint à lui conserver son emploi.

\*\*

La commission de la responsabilité civile des ministres a adopté une proposition tendant à admettre cette responsabilité civile dans le cas de faute lourde.

Elle a décidé, en outre, que dans le cas où la Chambre jugerait qu'il y a lieu d'examiner à ce point de vue la conduite des ministres ou anciens ministres, ceux-ci seraient renvoyés devant une commission formée de la commission du budget de la Chambre et de la commission des finances du Sénat qui statueraient dans le cas où la responsabilité serait admise.

Le ministre des finances serait appelé à prendre un arrêté de débet contre le ministre ou ancien ministre déclaré responsable.

\*\*

L'évêque de Saint-Claude, M<sup>r</sup> Marpot, l'ami particulier de M. Grévy, vient de se joindre aux autres évêques pour défendre à ses diocésains la lecture de livres prohibés par la congrégation de l'Index.

Le vénérable évêque, dans la lettre pastorale qu'il vient d'adresser à son clergé, rappelle que le décret de la congrégation de l'Index oblige tous les fidèles, sans exception, à repousser ces livres détestables destinés à corrompre l'esprit de la jeunesse.

\*\*

Le New-York Herald, organe républicain et démocratique s'il en fut, traite d'une façon assez dure l'Assemblée du Palais-Bourbon.

Parlant des débats scandaleux dont les récentes propositions d'expulsion ont fourni le prétexte, le grand journal de la république transatlantique déclare que la « France doit commencer à s'apercevoir de la honte que lui inflige cette tourbe de voyous (mob of roudies). Le Herald termine en disant :

« Le président Grévy sera indigne de sa réputation d'honnête citoyen s'il hésite à dissoudre la Chambre. Il n'a qu'à s'adresser au Sénat, et le Sénat, précisément à l'heure qu'il est, paraît tout disposé à rompre toute alliance avec ce partenaire de mauvaise réputation qui, à force de brutalité, de violence et d'allures inconvenantes, a fait tomber si bas le crédit de la République. »

\*\*

LES OUVRIERS ALLEMANDS.

Nous lisons dans Paris :

« D'après des rapports officiels, le chiffre d'ouvriers allemands qui ont quitté Paris depuis quelques mois approche de 5,000.

« Or, voici l'explication de ce fait singulier, dont il faudrait se féliciter hautement s'il n'avait pas une signification beaucoup plus grave.

« Les grands marchands de meubles courant du faubourg se sont vus forcés, par l'exigence des grévistes et celle qu'impose la concurrence de l'étranger, de faire venir une bonne partie des meubles qu'ils vendent de l'étranger, et particulièrement d'Allemagne.

« Il en est résulté que la fabrication a sans cesse progressé depuis un an en Allemagne, tandis qu'elle périssait en France, et que les ouvriers allemands, apprenant que chez eux on manquait d'ouvriers, tandis qu'ici on en avait de trop, ont pris le parti de retourner chez eux.

\*\*

Nous lisons dans le Pays :

« On ne sait peut-être pas que le général

de Galliffet est filé par la police comme un prince ou un malfaiteur. Cela l'amuse énormément.

« L'autre jour, au moment d'entrer au cercle de l'Union, il se retourne vers son agent, et, le chapeau à la main :

« — Monsieur, je vous remercie, j'entre au cercle. J'y resterai jusqu'à huit heures. Vous avez tout le temps d'aller prendre un bock. »

\*\*

Les religieuses laissées encore dans les hôpitaux de Paris y ont été admirables de dévouement, notamment à Lariboisière, où la fièvre typhoïde a entassé les malades, comme l'ont pu constater, — en passant, — MM. Floquet et Quentin. Aussi le ministre de l'intérieur s'est-il empressé de décerner des médailles d'honneur aux infirmières laïques d'Auxerre, dont le zèle avait été, un instant, mis en question.

\*\*

Aux détails que nous avons déjà donnés sur le détournement commis à la Caisse d'épargne de Tarare, nous ajoutons ceux que nous fournissons aujourd'hui la Décentralisation. On lit dans ce journal :

« Un vérificateur a été nommé pour faire des recherches. Or, il résulte de nos renseignements particuliers que la lumière ne se fait pas vite sur cette triste affaire. Malgré les affiches qui ont été apposées par ordre de la municipalité, prévenant les habitants que le service de la Caisse d'épargne serait fait comme par le passé, les bruits les plus contradictoires circulent à ce sujet. Nous ne pouvons nous en faire l'écho, mais il est à craindre que le chiffre des détournements ne soit de beaucoup supérieur à celui annoncé cid-essus. Outre cette perte, la ville est dans la désolation par suite des faillites de plusieurs maisons de commerce qui viennent de se produire, laissant ainsi sans travail un grand nombre d'ouvriers des deux sexes. »

\*\*

En ce moment, l'Angleterre demande aux

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Au moment même où notre aventurier venait de quitter le cabinet du docteur, la vieille Catherine arrivait tout essouffée auprès de sa jeune maîtresse :

— Ah ! mademoiselle, lui dit-elle en levant les bras au ciel d'un air désespéré, en voilà bien d'une autre, et qu'allons-nous devenir à présent, mon grand bon Dieu !

La Rose d'Antibes était tellement habituée aux effaréments de sa vieille nourrice qu'elle ne prit guère garde à ses airs tragiques.

— Qu'est-ce donc, nourrice ? lui dit-elle.

— Ah ! je vais vous dire, notre demoiselle. Mais laissez-moi d'abord respirer un peu.

— Tout le temps que tu voudras, nourrice.

— Ah ! mademoiselle, c'est que cela est si extraordinaire, voyez-vous ! Et puis j'ai tant couru. En voilà des affaires !

— Mais quoi donc ! dit Aurore avec un calme parfait et sans quitter un instant des yeux la bro-

derie qu'elle tenait dans ses mains.

— Ah ! ma chère demoiselle...

— Eh bien, quoi, encore une fois ? reprit Aurore avec un sang froid imperturbable.

— C'est ce que je vais vous dire, mademoiselle, je ne sais pas par quelle bout commencent, tant j'en ai long à vous conter.

— Avoue plutôt que tu as perdu la mémoire de ce gros événement, continua Aurore en tirant toujours son aiguille avec la même régularité.

Catherine leva les bras au ciel en signe d'invocation et s'écria d'une voix scandalisée :

— J'ai perdu la mémoire ! Oh ! si l'on peut dire ! Plus souvent ! apprenez donc, puisque vous le voulez, notre demoiselle, que M. Marius...

— M. Marius ? dit Aurore en se redressant soudain, Marius ! Marius ! que lui est-il donc arrivé ?

Et comme par enchantement l'aiguille tomba des mains de la Rose d'Antibes.

— Ah ! vous m'écoutez enfin ! s'écria la vieille nourrice d'un air de triomphe. Je savais bien que vous m'écouteriez.

— Oui, oui, cent fois oui ! je l'écoute ! Qu'est-il arrivé à M. Marius ?

— Je vas vous dire...

Et la bonne femme, sûre maintenant de son succès, ménageait ses effets, comme on dit au théâtre, et se penchait à droite et à gauche d'un air de mystère, comme si elle eût craint que quelque

oreille indiscrette pût l'entendre.

— Mais parle donc, nourrice, tu me fais mourir avec tes lenteurs, dit la Rose d'Antibes aussi impatiente, aussi agitée maintenant qu'elle était calme et placide un instant auparavant.

— C'est donc pour vous dire que M. Marius...

La nourrice crut encore devoir prendre un temps.

Mais les beaux traits de la Rose d'Antibes s'étaient tout à coup empreints d'une si vive inquiétude, que la vieille femme reprit presque aussitôt :

— Je l'ai vu tout à l'heure sortir du cabinet de travail de monsieur.

— Qu'y a-t-il donc là de si étonnant ?

— Attendez donc, notre demoiselle. M. Marius avait ses mains pleines de billets de banque, qu'il ne savait plus où les fourrer, quoi ! Ce jeune homme, tout de même, cela m'a fait plaisir de savoir qu'il allait pouvoir retirer de chez Salomon sa montre, sa chaîne et ses breloques. Pour lors, je me suis dit à mon à part : Monsieur est un homme juste tout de même.

— Après ? est-ce tout ? dit la Rose d'Antibes avec un léger mouvement d'impatience.

— Tout ? reprit la vieille Catherine, oh ! que non pas, mam'zelle. Un peu de patience. Voilà donc qu'en descendant, je rencontre Jacques, le valet de chambre de monsieur. Cet homme, quand l'occasion se rencontre, nous faisons un bout de causette ensemble. Il n'y a pas de mal à cela.

« — Comment que vous allez, la mère Catherine ?

« — Ça va pas mal, et vous, monsieur Jacques ?

« D'un mot en vient un autre. On est domestique, mais on n'est pas des chiens.

« Ensuite ? ensuite ? Mais va donc, nourrice ! dit la Rose d'Antibes en frappant violemment ses mains l'une contre l'autre.

« Ah ben ! si vous m'arrêtez toujours, vous ne saurez rien, dit la vieille, convaincue de l'importance de son rôle et ne voulant pas faire grâce d'un mot à sa jeune maîtresse. Voilà donc que Jacques me dit qu'il était en train de déménager le pavillon du jardin. Ah !

« Le pavillon de M. Marius !

« Vous voilà justement comme moi, notre demoiselle.

« — Le pavillon de M. Marius, que je dis à Jacques.

« — Ce n'est plus le pavillon de M. Marius, qu'il me répond.

« C'est impossible ! il s'est trompé.

« Il s'est si peu trompé, mam'zelle, que c'est votre père lui-même qui a ordonné à Jacques de transporter les effets de M. Marius à la clinique, que notre jeune homme va habiter dorénavant.

« Mais pourquoi cela ?

« Qui peut le savoir ? Jacques dit que c'est pour que M. Marius soit plus près de ses malades.

Etats-Unis l'extradition d'un nommé Sheridan, dénoncé avec tant d'autres par Carey. Une dépêche de Washington nous apprend que M. Frelinghuysen a déclaré qu'il attachait la plus grande importance à cette affaire, et qu'il ne ferait rien qui ne fût exigé par la loi ou par les traités d'extradition.

Mais l'opinion paraît opposée à ce que le gouvernement américain donne satisfaction à l'Angleterre. M. Robinson doit présenter à la Chambre des représentants une proposition déclarant que le peuple des Etats-Unis ne tolérera pas l'extradition de Sheridan, à moins qu'on ne fournisse des preuves évidentes de sa culpabilité, et qu'on ne garantisse qu'il sera jugé impartialement.

Le *Public Ledger*, de Philadelphie, exprime la même opinion : « Il y a, dit-il, trop de politique dans l'affaire de l'extradition de M. Sheridan. Le gouvernement anglais peut difficilement s'attendre à voir sa demande couronnée de succès. Les accusations de Carey ne sont guère suffisantes pour livrer quelqu'un à la merci des jurés actuels de Dublin... »

Nous ne savons ce que feront les Etats-Unis dans cette affaire; mais nous doutons que l'Angleterre obtienne gain de cause sans fournir de bonnes preuves, car le gouvernement de Washington s'est toujours montré très-fier et très-résistant aux réclamations du Foreign-Office. Nous l'avons vu déjà dans plusieurs questions; nous le verrons peut-être encore dans celle-ci.

La France n'est pas seule affligée de la plaie hideuse du vagabondage; en Allemagne, il y a deux cent mille vagabonds.

Ce chiffre seul laisse à penser ce qu'il se commet annuellement de vols et d'assassinats dans le royaume. On évalue à cent millions de marks, chiffre un peu exagéré peut-être, la proie annuelle des tirelaine-coupe-bourses et coupe-jarrets.

Là-bas, comme chez nous, il y a une véritable armée de vauriens qui gagnent à ne rien faire trois ou quatre fois la journée d'un ouvrier laborieux ou même d'un modeste employé.

Il serait bien temps de débarrasser notre pays de ces gens-là, car ils ne se bornent pas à être fainéants, ils sont presque toujours voleurs. Les habitants des campagnes en savent quelque chose.

#### LA SÉCURITÉ DES VOYAGEURS EN CHEMIN DE FER.

Il se forme en ce moment à Paris un comité à l'effet d'organiser une Exposition internationale d'appareils destinés à assurer la sécurité des voyageurs en chemin de fer.

L'Exposition aurait lieu dans le courant de juillet. Les objets exposés doivent être divisés en trois groupes : d'un côté, les divers appareils d'accouplement; d'un autre, les signaux; en troisième lieu, les divers systèmes de freins.

Nous croyons savoir que, de son côté, la Compagnie P.-L.-M. ne renonce pas à pour-

suivre des essais de ce genre. On comprend naturellement que le premier de ses soucis soit de rassurer les voyageurs qu'auraient pu effrayer les tristes événements de ces temps derniers.

L'on se préoccupe sérieusement, à Lyon et à Genève, de l'éboulement qui a eu lieu, il y a quelques semaines, au fort de l'Ecluse, éboulement qui, pendant un jour, a barré le cours du Rhône.

Cet éboulement partiel semble être le commencement d'un autre bien plus considérable qui entraînerait dans le Rhône la montagne tout entière.

Si cette montagne s'éroulait dans le Rhône, on verrait une réédition de la disposition antéhistorique des lieux, alors que le Mont-de-Sion servait de seuil au lac Léman.

Ce seuil, le Rhône a mis des siècles et des siècles à le perforer, se creusant la gouttière sinuose et profonde au fond de laquelle il se perdait encore il y a quelques années à Bellegarde.

Si le grand dérochement que l'on redoute s'accomplit, Lyon n'aurait plus à craindre les inondations du Rhône. En revanche, les eaux reflueraient en amont et submergeraient les villes riveraines du lac, à commencer par Genève.

### ÉTRANGER

RUSSIE. — On écrit de Saint-Petersbourg au *Tageblatt* de Berlin :

« La police a découvert, dans le courant des dernières semaines, une conspiration ourdie à l'étranger, en vue de commettre un attentat lors du couronnement du Czar. Deux conspirateurs ont été arrêtés au moment où ils franchissaient la frontière russe, et on est parvenu, il y a quelques jours, à opérer, à Saint-Petersbourg, l'arrestation de huit autres individus.

« On a, dit-on, découvert, à cette occasion, un dépôt de dynamite au lieu du rendez-vous des conspirateurs, dans le quartier Kasanski. On rattache à cette affaire le suicide d'un étudiant, qui s'est tué dans une maison de bains située dans le quartier Vassili-Osiroff, et la mort d'un propriétaire de maison de bains qui s'est tué aussi immédiatement après le suicide de l'étudiant.

« Ici, comme à Moscou, on fait d'actives recherches pour découvrir les projets des nihilistes.

« On expulse de Moscou tous les individus quelque peu suspects.

« On dit que la police y a découvert une foule d'individus munis de faux passe-ports. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 mars.  
La fermeté des jours précédents s'est vivement accentuée aujourd'hui.

La hausse s'est développée dans des proportions assez importantes, notamment sur les Rentes, les Chemins et le Foncier.

Le reste de la cote a suivi le mouvement imprimé à nos grandes valeurs.

Le 5 0/0 est ferme à 115.65; le 3 0/0 progresse de 81.90 à 82.40; l'amortissable s'avance à 83 fr. Le Foncier que nous laissons précédemment à 1,335 gagne une nouvelle avance et dépasse le cours de 1,350, pour terminer à 1,355.

Les Obligations Nouvelles ont toujours un marché suivi au-dessus de 340.

Les Chemins français sont en nouveau et notable progrès : le Nord s'inscrit à 1,925; le Lyon cote 1,640.

Les valeurs des établissements de crédit sont également bien tenues.

La Banque de Paris s'avance à 1,065.

Le Lyonnais est ferme à 585.

Le Mobilier Espagnol cote 417.50.

Le Suez gagne une quarantaine de francs, à 2,335.

L'ensemble du marché est animé, et le commencement de hausse de ce jour ferait, à moins d'imprévu, devoir continuer.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### LA CAVALCADE

La cavalcade d'hier avait attiré dans notre ville une foule considérable; chaque train de chemin de fer regorgeait de voyageurs, à tel point que la ligne de l'État a été obligée d'organiser des trains supplémentaires, et les populations d'alentour sont arrivées dès le matin de toutes les directions.

Le temps du reste était engageant : le ciel était pur et le soleil brillait, mais une bise glaciale soufflait et faisait trembler plus d'un cavalcadour.

La fête a réussi au gré des organisateurs : par l'ordre qui a toujours régné, par le bon ton et la convenance des costumes, on voyait bien qu'il y avait une autorité qui présidait et avait su faire accepter ses avis comme des ordres. Aucun costume ne prêtait à la critique par des allusions de mauvais goût, politiques ou religieuses. Sans doute Carnaval est mort et bien mort, et il ne saurait y avoir d'excuse pour choisir cette époque de l'année, si ce n'est le besoin de venir en aide au commerce et aux ouvriers qui souffrent cruellement en ce temps de République.

L'idée de la fête a surgi dans un groupe de jeunes gens attachés aux chantiers du tunnel et du pont, et ils ne croyaient pas qu'elle dût faire son chemin si heureusement.

M. Flachet, sous-ingénieur, leur a donné son concours, et grâce à ses soins, le tout est arrivé à bien. Honneur donc lui soit rendu !

Que d'industriels, que de commerçants de tous rangs et de tous genres ont trouvé en cette fête des ressources venues fort à point ! Depuis quinze jours, il y avait de la besogne pour tout le monde : charpentiers, menuisiers, peintres, tapissiers travaillaient tout le jour, tandis que tailleurs, coutu-

riers, cordonniers, hommes et femmes, ajoutaient les nuits pour arriver à produire à l'heure de brillants costumes. Et les merciers et les coiffeurs, quelles prouesses n'ont-ils pas dû faire, eux aussi, pour être à la hauteur ?

Cette quinzaine de travail a rappelé bien des souvenirs, et chacun parlait du temps où les fêtes du Sacre donnaient ainsi chaque année, au commerce et à l'industrie, un élan plus grand et plus général encore.

Mais qu'ils se rassurent. La cavalcade d'hier a dû faire ouvrir les yeux à M. Combière, qui ne voudra pas se laisser taxer de partialité. La voie publique a été beaucoup plus embarrassée que par une procession; la circulation a été partout interrompue, même à la nuit, ce qui n'est pas sans danger. Il y a plus encore : pour que rien ne manquât, il a permis la construction, au carrefour de la Poste, d'une estrade à l'instar de ce qu'élevaient les catholiques pour les repositaires.

Les catholiques, M. le Maire, ne se plaindront point de cette disposition si bienveillante pour la cavalcade; mais ils sont en droit de compter que vous les traiterez sur le même pied, et que vous aurez rapporté hier votre malheureux arrêté du 12 juin 1879 interdisant les processions. Croyez, dès aujourd'hui, à la reconnaissance de tous vos administrés. Quelques-uns trouveront peut-être que c'est un peu tardif; mieux vaut tard que jamais. Au nom du commerce et des ouvriers de la ville dont vous avez charge, ne revenez pas en arrière et consacrez par un acte solennel la mesure que vous avez accordée hier. Sinon, le reste de votre popularité y succomberait à tout jamais.

Mais revenons au cortège.

La marche était ouverte par un magnifique tambour-major, plus remarquable dans le manèment de sa canne que par sa taille. C'est un maître de la vieille école, comme il n'en existe plus depuis la décision du général Farre qui avait congédié les tambours.

L'échelle *fantasque* n'avait rien de merveilleux; le pantalon garance du troupière était trop apparent. A la suite d'un groupe d'archers, venait l'artillerie lilliputienne; les petits artilleurs s'en tiraient fort bien, ma foi, et marchaient très-crânement derrière leur pièce. La promenade qu'ils ont faite peut leur compter pour une étape.

Nous n'énumérerons pas tous les marquis, mousquetaires, pages, excentriques, incroyables, pierrots, pierrettes, amazones,

Croyez-vous cela, mam'zelle ?

Mais la Rose d'Antibes n'écoutait plus sa nourrice. Elle avait laissé tomber sa tête dans sa main et semblait plongée dans une profonde rêverie. La vieille Catherine, enivrée de son succès, se démenait de son mieux pour réveiller l'attention endormie de sa jeune maîtresse.

— Mais ce n'est pas tout ! disait la vieille, non, ce n'est pas tout !

— Il y a quelque chose encore ?

— Oui, mam'zelle. Voilà qu'un gros lourdaud assez mal mis, — je l'ai vu dans le jardin, — va s'installer dans le pavillon de M. Marius. Ce n'est pas juste cela, n'est-ce pas, mam'zelle ?

— Un visiteur ?

— Probablement.

— Qui peut-il être ?

— Jacques dit que c'est un neveu de M. le docteur.

— Un neveu de mon père ?

— Oui, mam'zelle, cette fois c'est bien tout ce que je sais, dit la nourrice en soupirant.

— C'est bien, Catherine, je te remercie, dit la Rose d'Antibes en jetant sa broderie dans la chiffonnière.

Et, légère comme un oiseau, elle monta au cabinet de travail de son père.

Le docteur Cochard, le chapeau sur la tête, sa longue canne à pomme d'or sous le bras gauche,

mettait en ce moment ses gants de castor.

— Vous sortez, mon père ? lui dit Auroro.

— Sans doute, je sors. Te figures-tu, par hasard, qu'il n'y a plus de malades en Provence, toi ?

— Pardon, mon père, mais est-ce vrai ce que m'a dit Catherine ?

— Et que t'a dit Catherine ?

— Que nous avons un visiteur.

— C'est vrai.

— Qui est-ce donc ?

— Mon unique parent, un garçon — ceci entre nous — fort mal élevé, mais pour lequel je te demande grâce, au cas très-probable où il n'aurait pas l'heur de te plaire.

La Rose d'Antibes fit une petite moue qui annonçait d'une façon suffisante que la supposition de son père n'avait rien de trop hasardé.

— Mais où logez-vous donc votre visiteur ? dit-elle enfin au docteur.

— Dans le pavillon du jardin.

— Vous déplacez M. Marius ?

— Marius était déjà déplacé.

La Rose d'Antibes hésita un instant à formuler une question qui montait à ses lèvres. Enfin elle dit :

— Père, vous n'êtes pas fâché contre M. Marius au moins, n'est-il pas vrai ?

— Pourquoi serais-je fâché contre lui ? le brave garçon ! Qui te fait croire cela ?

La Rose d'Antibes fit une petite moue, et, tirant à elle l'un des larges boutons de l'habit du docteur, elle dit :

— C'est que hier, oui, hier, après le dîner, vous lui avez dit de vous suivre dans votre cabinet de travail, où vous êtes restés enfermés ensemble, oh ! bien longtemps.

— Ah ! tu me guettais donc, petite masqué ! dit le docteur en relevant le menton de la Rose d'Antibes.

— Non, mon père, je ne vous guettais pas, répondit l'enfant; mais, comme j'étais restée au salon, j'ai pu voir passer M. Marius quand il est sorti.

— Eh bien ?

— Eh bien, cela ne m'a rien appris. M. Marius, d'ordinaire si poli, si... aimable, est passé en me saluant sans me dire un seul mot. Comprenez-vous cela, père ? c'est très-mal.

— Très-mal ! oui, peut-être. Cependant il faut lui pardonner, il était pressé sans doute. Ah ! ça, mais quel intérêt ?...

— L'intérêt de la justice. Je craignais que vous ne fussiez mal pour ce jeune homme.

— Ah ! l'intérêt de la justice ! dit Cochard en laissant tomber sur sa fille un regard où il y avait un singulier mélange d'attendrissement et de malice; je n'aurais jamais supposé que la justice pût inspirer un si vif intérêt à une jeune fille de

dix-sept ans. Décidément c'est une belle chose que la justice.

— Enfin, vous n'êtes pas mal pour M. Marius ? dit Auroro avec un léger mouvement d'impatience.

— Non, petite curieuse. Et si nous sommes restés si longtemps enfermés ensemble, c'est que nous avions à causer d'affaires professionnelles. Mais, encore une fois, je n'ai rien contre lui, et suis au contraire, enchanté de ses services. Sur ce, laissez-moi aller à mes malades, dit le docteur en déposant un baiser sur le front de sa fille.

La Rose d'Antibes avait joint ses deux mains sur les épaules de son père, et, par un mouvement d'une adorable câlinerie, elle reposait sa gracieuse petite tête sur ses mains ainsi croisées. Jean-Baptiste Cochard contemplait sa fille avec attendrissement. Le vieillard et l'enfant formaient ainsi un groupe qui eût été une trouvaille pour un peintre.

— Êtes-vous donc si pressé d'aller à vos malades ? dit Auroro.

— Oh ! les enfants ! Pourquoi cette question ?

— C'est que, dit la Rose d'Antibes en avançant sa lèvre inférieure, par un mouvement qui eût été laid chez toute autre que cette gracieuse créature, c'est que j'aurais voulu causer avec vous ce matin.

— Plus tard.

— Cela ne souffre pas de retard.

— Cependant...

— Père, ajouta la Rose d'Antibes en élevant ses

navages, grotesques, etc., à pied et à cheval, qui se partageaient la foule et les balcons, et se prodiguaient pour les pauvres. Leur zèle a été digne d'éloges.

La *great attraction* de la journée a été la Noce bretonne, très-habilement rendue par les jeunes gens de Vernantes. A la façon aisée et naturelle dont ils remplissaient leur rôle, on eut dit qu'ils avaient toujours habité les landes les plus reculées de l'Armorique. C'est pour eux qu'une estrade avait été montée en face de la Poste; c'est là qu'ils ont été mariés par *messieu le marre* et qu'ils ont dansé le *Ann hani gouz, gouz, gouz* (vulgairement : à la nigousse) au son des crin-crin. Honneur aux gars de Vernantes!

Tous les chars étaient décorés avec un goût remarquable. Celui de la Charité surtout fait honneur à M. Grellet, tapissier. C'était un baldaquin en velours grenat, surmonté d'une coupole or; sur le trône siègeait la Charité qui avait à ses pieds une immense corbeille pour recevoir les offrandes des passants et la recette des quêteurs.

Après le char de la Charité, celui qui brillait par sa fraîcheur était certes le char de l'Avenir. Il représentait une élégante corbeille au milieu de laquelle folâtrait tout un essaim de jeunes et gentils minois de 6 à 10 ans, tous plus émoussés les uns que les autres. Il y avait parmi eux une jolie petite mariée et son petit mari qui recevaient les hommages de tout leur entourage.

Pendant le parcours, la musique municipale, montée sur un char disposé pour elle, a exécuté de nombreux morceaux de son répertoire.

Le char des Mineurs, disposé par les soins du personnel du tunnel et du pont, a été l'objet de l'admiration de tous. En avant il représentait fidèlement ce que sera la sortie de cette galerie du côté du Jagueneau; à l'ouverture on voyait déjà une petite locomotive qui lançait son cri strident et ses flocons de vapeur. Sur l'arrière, c'était le travail du percement qui était rappelé: quelques wagonnets pour recevoir les décombes, des charpentiers en bois et tous les élançons pour soutenir les terres. Le tout était représenté avec infiniment d'art, et cette conception fait le plus grand honneur au jeune conducteur qui en a conçu le plan et dirigé l'exécution. Pendant tout le parcours, ce char était précédé d'un groupe de mineurs en habits de fête; chacun était porteur de l'un des instruments les plus utiles au travail souterrain.

En outre des chars, au nombre de huit, et des divers groupes à pied, il y avait en-

core plusieurs voitures de travestis aux costumes brillants ou grotesques.

Parti de la rue Beaupaire un peu avant une heure et demie, le cortège avait terminé son itinéraire vers cinq heures.

A neuf heures et demie, la foule, massée depuis le pont Cessart jusque dans la rue d'Orléans, a vu tout-à-coup la place Mau-passant illuminée de feux de Bengale, de torches, etc. C'était la retraite annoncée qui se mettait en marche pour parcourir la grande artère de Saumur.

Merci à M. Flachet, l'habile organisateur de cette fête pour son bon goût et son ardente activité. Merci aux commissaires qui ont suivi son inspiration. Puissent ces fêtes, qui viennent en aide aux malheureux et dont la politique est bannie, se multiplier pour le plus grand bien des uns et le plaisir de tous!

Le produit de la quête de la cavalcade est d'environ 4,500 fr.

La recette du bal masqué au théâtre a été de 2,000 fr.

Bénéfice net destiné aux pauvres. 3,200 francs, frais du bal payés.

### Les Cavalcades de Saumur.

Au moment où une grande et magnifique cavalcade de charité vient de parcourir les rues de notre ville, rappelons les fêtes de ce genre qui, sauf omission, ont eu lieu précédemment à Saumur.

Le jeudi 17 mars 1803 (26 ventôse an XI), grande cavalcade représentant l'Apothéose du poète des *Saisons*, Saint-Lambert. Cette splendide mascarade, organisée par la jeunesse saumuroise, ayant à sa tête M. Bodin, plus tard l'historien de l'Anjou, et quelques-uns des chefs des hussards de Bréchny, en garnison dans cette ville, coûta des sommes considérables et surpassa en magnificence tout ce qui s'était vu jusqu'alors.

En 1841 ou 1842, brillante et nombreuse cavalcade donnée, le mardi-gras, par les élèves de l'École de cavalerie.

Dix ans plus tard commença une série de cavalcades de bienfaisance organisées presque annuellement par l'École de cavalerie. En voici la liste exacte:

En 1854, le mardi-gras, 4 mars.

En 1852, le dimanche-gras, 22 février.

En 1853, le mardi-gras, 8 février.

En 1854, le mardi-gras, 28 février.

En 1856, le mardi-gras, 5 février.

En 1858, le mardi-gras, 16 février; cette cavalcade devait avoir lieu la veille et fut renvoyée au lendemain par suite du mauvais temps.

En 1859, le lundi-gras, 7 mars; dernière fête carnavalesque de l'École de cavalerie.

Des cavalcades furent organisées ensuite par les jeunes gens de la ville de Saumur, savoir:

En 1863, le jeudi de la Mi-Carême, 40 mars, avec le concours de la musique de Restigné.

En 1864, le dimanche-gras, 7 février, où l'on vit dans le cortège la musique de l'École de cavalerie et celle de Restigné.

En 1868, le dimanche 22 mars, avec la musique de Restigné.

En 1877, le dimanche 11 mars.

En 1878, le dimanche 31 mars.

En 1884, le dimanche 27 mars; petite fête organisée à la hâte, personnel peu nombreux.

Enfin, celle qui vient d'avoir lieu hier dimanche 4 mars 1883, quatre-vingts ans après l'Apothéose de Saint-Lambert, due également, ainsi que nous l'avons dit, à l'initiative des jeunes gens de la ville de Saumur.

Depuis 1863, en outre de la cavalcade du jour, il y eut chaque fois le soir promenade aux flambeaux, illumination des chars, etc.; et, depuis 1877, la musique municipale n'a pas cessé de prêter son concours à ces fêtes.

Espérons que la tradition des cavalcades se perpétuera dans notre charmante cité, et que, chaque année, nous verrons les étrangers accourir pour en admirer les merveilles. Saumur pourrait avoir ainsi une véritable renommée par ses cavalcades, de même qu'elle est déjà célèbre depuis plus d'un

demi-siècle par les carrousels de l'École de cavalerie.

Fontevault. — Samedi dernier, le sieur Mignot, carrier à Fontevault, a été écrasé dans son chantier par une croûte qui se trouvait au-dessus de sa tête. Son camarade Gerand l'avait entendu travailler le matin; après le dîner, il allait pour causer avec lui, et il le trouva couvert d'un bloc pesant 500 kilogrammes environ. Il se hâta d'aller chercher de l'aide pour le dégager. Mignot avait de nombreuses fractures et ne donnait plus signe de vie.

Louresse-Rochemenier. — Le même jour, à Louresse, le sieur Courjarret, cultivateur, hersait un champ avec une jument vigoureuse et quelque peu fringante. Son fils travaillait à 200 mètres de lui. Tout-à-coup il vit la bête qui arrivait au galop dans sa direction, et n'apercevait plus son père; il se porta à sa rencontre, et l'arrêta; aussitôt il trouva son père sous la herse: plusieurs pointes de fer lui étaient entrées dans le corps, et le pauvre bonhomme avait été traîné ainsi sur un parcours de 300 mètres environ.

Au bout de quelques instants, avant même d'avoir pu être reconduit à son domicile, le père Courjarret succombait sans pouvoir dire comment cet accident lui était arrivé.

Le rôle de la contribution mobilière et des patentes de l'année 1883 est mis en recouvrement.

Les contribuables se croyant surtaxés ou indûment imposés au rôle et qui, ayant fait des réclamations verbales, n'auraient pas reçu satisfaction au sujet de leurs cotisations, devront adresser leur demande au préfet dans un délai de trois mois. Ils pourront la présenter sur papier libre lorsque la cotisation n'excèdera pas trente francs.

Nous ne saurions trop engager tous les réservistes et territoriaux susceptibles d'être convoqués cette année, à se mettre en règle, conformément à la loi, vis-à-vis de l'autorité militaire en faisant, s'ils ne l'ont déjà fait, leur déclaration de changement de résidence ou de domicile à la gendarmerie. Cette recommandation a pour effet d'éviter aux réservistes ou territoriaux, lors des appels, les punitions disciplinaires de prison qu'ils encourent en négligeant cette précaution.

Nous trouvons dans le *Patriote* une lettre adressée à ce journal par M. Calmès, directeur de l'enregistrement à Angers, et dont nous extrayons le passage suivant, relatif à l'impôt exigé sur les certificats délivrés entre particuliers:

« Les lois qui régissent l'impôt du timbre n'ont rien de mystérieux. Celle qui assujettit au timbre les certificats délivrés par les particuliers se trouve dans tous les codes. Elle est du 13 brumaire an VII, et, depuis cette époque, elle a constamment fonctionné au grand jour. Ce n'est pas, comme vous le prétendez, de loin en loin et par quelques coups de filet sur les contribuables que l'administration en fait l'application. La vérification des agents s'opère tous les ans de la même manière, non sur de vieux dossiers exhumés de la poussière des greffes, mais sur ceux de l'année courante ou de l'année précédente. C'est, d'ailleurs, le plus petit nombre des contrevenants qui est atteint. La plupart ne seront jamais inquiétés, par la raison que l'administration n'aura jamais le moyen de constater légalement leur contrevention. »

Nous avons recherché dans le recueil des Codes de Teulet la loi du 13 vendémiaire an VII, et nous ne l'y avons pas trouvée. Elle n'est donc pas dans tous les Codes, et par suite, pas aussi connue que semble dire M. le directeur de l'Enregistrement. Nous chercherons ailleurs, parce qu'il importe que le public soit exactement renseigné sur ce point; à moins que M. le directeur, pour compléter ses utiles observations, ne veuille aussi communiquer les textes qui règlent la matière. La loi de l'an VII, comme toute loi fiscale, doit avoir été modifiée, et c'est la législation présente, telle que l'applique le fisc, que nous avons besoin de faire connaître avec précision, d'autant plus que très-certainement, pour l'immense majorité du public, ce sera une nouveauté... désagréable. (Union de l'Ouest.)

Nous répétons souvent que le gouvernement nous écrase d'impôts, et les journaux à la dévotion de la République nous répondent que nous exagérons.

Quelques chiffres comparatifs seront peut-être plus convaincants que de longs articles. Que payait en moyenne chaque contribuable français et que paie-t-il aujourd'hui, chaque année?

En 1876, il payait en impôts: 85 fr.; en 1883, il paiera 107 fr.!

Augmentation pour chacun: 22 fr.

Augmentation pour tous: NEUF CENT MILLIONS.

Ainsi, le gouvernement de la République, depuis 1876, prend chaque année dans la poche des Français neuf cent millions de plus; et la France est plus mal gouvernée que jamais, et le budget est en déficit!

Si le taux des impôts augmente chaque jour, le chiffre des affaires diminue progressivement: malheureusement ça ne fait pas compensation.

On lit dans la *Patrie*:

« En maintes et maintes circonstances nous avons signalé les manœuvres de toutes sortes dont le gouvernement de la République se rendait coupable dans les élections: promesses, menaces, insinuations, rien n'a été épargné, et rien ne le sera jamais. Corruption et pression: tel est le mot d'ordre.

» Nous venons d'en avoir une nouvelle preuve, à propos de l'élection d'un conseiller général dans un canton de la Vienne.

» Sur la consigne imposée par l'autorité administrative, plusieurs fonctionnaires ayant des relations ou des propriétés dans ce canton, tels que conseiller de préfecture, sous-préfet, trésorier-payeur général, ont quitté leur poste et sont venus se livrer à une propagande effrénée qui dépasse toutes les limites.

» Les choses en sont arrivées à ce point que des républicains eux-mêmes ont été scandalisés et que l'un d'eux, dans un élan d'indignation, s'est écrié: « On traite le suffrage universel, comme un valet. C'est hideux! »

### SAINT-MALO.

Le 15 du mois de mars où nous sommes nous réserve un des plus imposants spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler dans sa courte existence:

Ce jour-là, il y aura la plus grande marée du siècle!

Les deux points du globe où elle atteindra le maximum sont l'île de Ceylan dans l'Océan Indien et la baie si pittoresque de Saint-Malo.

Ceux qui aiment la vie en plein air profiteront de cette solennité de la nature pour aller contempler le phénomène grandiose qui ne se renouvellera pas avant cent ans.

Pour donner une idée de l'émouvant spectacle que nous aurons, je me bornerai à rappeler un souvenir. Jadis Jersey, Guernesey, étaient rattachés au continent et l'espace recouvert par l'Océan duquel émergent les îles de Chausey, de Cézembre et les rochers de la baie formaient une vallée fertile s'étendant de Granville à Saint-Malo. Or, en l'année 709, la grande marée envahit la vallée. Le 15 mars prochain, à marée basse, on pourra voir encore les ruines des villages engloutis. De nos jours, pareille catastrophe n'est plus à redouter, grâce à la puissante digue qui protège la côte; mais le spectacle ne sera pas moins émouvant, surtout curieux. Déjà à Saint-Malo, Paramé et Dinard, les chambres d'hôtel se retiennent pour l'époque de la grande marée.

AVIS IMPORTANT. — N'accepter comme véritable FFR BRAVAIS que des flacons renfermés dans des étuis portant l'étiquette avec la signature R. BRAVAIS imprimée en rouge.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

## REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant

lèvres jusqu'à l'oreille du vieillard, j'ai un secret à confier.

— Ma chérie, dit Cochard en prenant les mains de sa fille et se dégageant doucement, les secrets d'une enfant de ton âge sont mal placés dans l'oreille d'un vieillard. Garde cela pour toi.

Et le docteur, descendant l'escalier sans plus attendre, laissa la Rose d'Antibes à la fois heureuse et confuse du résultat de sa tentative.

— Il n'a pas voulu que je lui confie ma conversation d'hier avec M. Marius, se disait-elle. Ce n'est donc pas mal à moi de garder désormais ce secret au fond de mon cœur! Ah! je ne sais pas pourquoi, mais j'en suis toute joyeuse.

Et s'arrêtant soudain:

— Oh! si, si fait, je le sais. Si je suis si heureuse, c'est d'être seule à savoir que je l'aime.

Et l'innocente, la candide Rose d'Antibes, courant au Buen-Retiro qu'elle s'était ménagé au fond des appartements du docteur, s'enferma à double tour pour rêver tout à son aise à son cher Marius.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Un jeune employé du ministère des finances priait une actrice de petit théâtre de lui laisser faire valoir ses capitaux:

— Ses capitaux, exclama une camarade de cou-lisses; en fait de capitaux, le malheureux n'a que que les sept péchés.

# VENTE SUR LICITATION

ENTRE MAJEUR ET MINEURS

DE LA MÉTAIRIE

# GRANDS-ARCS

CONSISTANT EN :

Maison d'habitation, Bâtimens d'exploitation, Cour, Aire, Issues, Jardins, Terres labourables et Prés,

Sise commune de SOMLOIRE et par extension commune de la Plaine.

L'Adjudication aura lieu le **MERCREDI 28 MARS 1883**, à deux heures du soir, à la Mairie de la commune d'Yzernay, et par le ministère de M<sup>e</sup> FOYER, notaire à Maulévrier.

On fait savoir :  
Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Cholet, le vingt et un décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré,

Et aux requêtes, poursuite et diligence de :

Monsieur Anatole VINCEDEAU, mineur émancipé, demeurant chez son père à Yzernay, agissant assisté et autorisé du sieur Philippe MOTTE, voiturier, demeurant à Chanteloup, son curateur,  
Demandeur, ayant pour avoué M<sup>e</sup> LÉBOUCHER, demeurant à Cholet, rue Saint-Martin, 7 ;

En présence de :

1<sup>o</sup> Monsieur Augustin-François VINCEDEAU, tailleur d'habits, demeurant à Yzernay ;  
2<sup>o</sup> Monsieur Germain BRÉMOND, marchand de bois, demeurant à Chanteloup,  
« Au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Marie-Alice VINCEDEAU, issue du mariage de Augustin-François Vincendeau, sus-nommé, et la dame Modeste Brémond, son épouse, décédée, remplissant de plein droit les fonctions de tuteur de ladite mineure en raison de l'opposition d'intérêts existant entre cette mineure et son père et tuteur légal, »  
Défendeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> PELLETIER, demeurant à Cholet, place Travot ;

Et encore en présence de :

Monsieur Benjamin PROU, cordonnier, demeurant à Yzernay,  
« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Vincendeau, sus-nommée. »

Il sera, aux lieu, jour et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> FOYER, notaire à Maulévrier, commis à cet effet, procédé à la vente sur licitation des immeubles dont la désignation suit.

## DÉSIGNATION

La Méairie des **GRANDS-ARCS**, située commune de **SOMLOIRE** et par extension commune de **LA PLAINE**,  
Consistent en bâtimens d'habitation et d'exploitation, cour, aire, issues, jardins, terres labourables et prés dont le détail suit :

PLAN CADASTRAL			LIEUX DITS	CONTENANCES
N <sup>os</sup> d'Ordre	Section	N <sup>os</sup>		
<i>Commune de SOMLOIRE.</i>				
1	F.	16	Le Petit-Boisseau, terre, contenant un hectare huit ares ; ci.....	1 8 »
2		17	Le Grand-Boisseau, terre, contenant un hectare quarante-neuf ares ; ci.....	1 49 »
3		18	Le Champ-Pointu, terre, contenant un hectare quarante-huit ares cinquante centiares ; ci.....	1 48 50
4		19	Le Champ-du-Haut, terre, contenant quatre-vingt-quinze ares ; ci.....	» 95 »
5		5	Le Placis, terre, contenant soixante-dix ares cinquante centiares ; ci.....	» 70 50
6		6	La Petite-Brunelière, terre, contenant vingt-deux ares ; ci.....	» 22 »
7		7	La Petite-Ouche-de-la-Brunelière, terre, contenant trente-deux ares ; ci.....	» 32 »
8		8	L'Écobus, terre, contenant soixante et un ares ; ci.....	» 61 »
9		9	L'Ouche-du-Pont, terre, contenant trente-huit ares cinquante centiares ; ci.....	» 38 50
10		10	Le Pré-de-Fontaine, pré, contenant cinquante-huit ares ; ci.....	» 58 »
11	P.	16 P	Les Grands-Arcs, pâtis, contenant deux ares cinquante-neuf centiares ; ci.....	» 2 59
12	P.	17 P	Les Grands-Arcs, maison d'habitation et d'exploitation.	» » »
13	P.	17 P	Les Grands-Arcs, sol, contenant quatre-vingt-dix centiares ; ci.....	» » 90
14	P.	22 P	Le Champ-de-l'Aire, terre, contenant quatre-vingt-un ares ; ci.....	» 81 »
15		34	La Petite-Ouche-du-Chiron, terre, contenant trente-quatre ares ; ci.....	» 34 »
16		27	Le Petit-Pré, pré, contenant huit ares ; ci.....	» 08 »
17	P.	28 P	Le Grand-Pré, pré, contenant soixante ares ; ci.....	» 60 »
18		16	Le Champ-de-la-Vallée, terre, contenant un hectare vingt ares ; ci.....	1 20 »
19		17	Le Champ-du-Carrefour, terre, contenant un hectare trente-six ares ; ci.....	1 36 »
20		18	Le Champ-des-Brondes, terre, contenant un hectare dix-huit ares ; ci.....	1 18 »
A reporter.....				13 42 99

PLAN CADASTRAL			LIEUX DITS.	CONTENANCES
N <sup>os</sup> d'Ordre	Section	N <sup>os</sup>		
Report.....				
21	F.	24	Le Grand-Champ, terre, contenant douze ares ; ci.....	» 12 »
22		20	Le Champ-de-la-Croix, terre, contenant cinq ares cinquante centiares ; ci.....	5 50
23		13	Les Grands-Arcs, bâtiment, contenant trente-cinq centiares ; ci.....	» 35
24	P.	16 P	Les Grands-Arcs, pâtis, contenant deux ares cinquante-huit centiares ; ci.....	2 58
25	P.	17 P	Les Grands-Arcs, maison d'habitation et d'exploitation.	» » »
26	P.	17 P	Les Grands-Arcs, sol, contenant quatre-vingt-dix centiares ; ci.....	» » 90
27		18	La Petite-Noue, contenant trois ares soixante-dix centiares ; ci.....	» 3 70
28		21	Le Jardin, terre, contenant dix-neuf ares ; ci.....	» 19 »
29		22	Le Champ-de-l'Aire, terre, contenant quinze ares ; ci.....	» 15 »
30		24	La Charrie, terre, contenant un hectare vingt-six ares ; ci.....	1 26 »
31		26	Les Grands-Arcs, chemin, contenant trois ares vingt-sept centiares ; ci.....	» 3 27
32		27	La Cave, terre, contenant soixante-deux ares ; ci.....	» 62 »
33		14	Le Petit-Chemin, chemin, contenant un are cinquante-sept centiares ; ci.....	» 1 57
34		15	Le Grand-Champ, terre, contenant un hectare vingt-six ares ; ci.....	1 26 »
35		16	Le Champ-des-Saules, terre, contenant trente-huit ares ; ci.....	» 38 »
36		19	La Grande-Miette, terre, contenant un hectare huit ares ; ci.....	1 8 »
37		23	La Petite-Miette, terre, contenant soixante-quatorze ares ; ci.....	» 74 »
38		24	La Sausse-Rouge, terre, contenant cinquante-trois ares cinquante centiares ; ci.....	» 53 50
39		15	Le Petit-Pré-du-Bourg, pré, contenant treize ares vingt centiares ; ci.....	» 13 20
40		20	La Casse-Etourneau, pré, contenant un hectare douze ares ; ci.....	1 12 »
41		26	Les Aireaux, pré, contenant deux ares quatre-vingts centiares ; ci.....	» 2 80
42	P.	28 P	Le Grand-Pré, pré, contenant treize ares ; ci.....	» 13 »
43		1	Le Petit-Pré-de-Moitié, pré, contenant quatorze ares ; ci.....	» 14 »
44		13	Le Rochereau, terre, contenant un hectare vingt-neuf ares ; ci.....	1 29 »
Total de la contenance des immeubles situés commune de Somloire; vingt-deux hectares soixante-dix ares trente-six centiares ; ci.....				22 78 36
<i>Commune de LA PLAINE.</i>				
45	D.	18	La Lande-de-l'Étang, lande, contenant deux hectares trente-huit ares ; ci.....	2 38 »
46		18	Le Champ-de-l'Étang, terre, contenant quatre-vingt-onze ares ; ci.....	» 91 »
Total de la contenance de la méairie des Arcs : vingt-six hectares sept ares trente-six centiares ; ci.....				26 07 36

Sur la mise à prix de trente mille francs ; ci **30,000 fr.**

Outre les frais et charges.

S'adresser, pour les renseignements, à :

- 1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> LÉBOUCHER, avoué, poursuivant la vente ;
- 2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> PELLETIER, avoué, colicitant ;
- 3<sup>o</sup> M<sup>e</sup> FOYER, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Cholet, le vingt-huit février mil huit cent quatre-vingt-trois.

G. LÉBOUCHER.

Enregistré à Cholet, le trois mars mil huit cent quatre-vingt-trois, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

BAJON.

MESSAGERIES  
DE  
SAUMUR AUX ROSIERS

BABOU

Hôtel de l'Espérance, rue du Pavillon, Saumur ;  
Aux Rosiers, chemin de la Croix.

M<sup>me</sup> LORRAIN, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une **bonne apprêteuse** pour les Modes.

ACTIONS

DE LA GRANDE SOCIÉTÉ  
DES  
CHEMINS DE FER RUSSES

Admises à la Cote officielle de Paris (le 6 février)  
INTÉRÊT 5 0/0 en OR garanti par l'État

REVENUE 1881	Intérêt 5 0/0.. 25 f.
PAYÉ EN 1882	Dividende ..... 12 40
à Paris, Amsterdam, Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg.	Net par ACTION. 37 10

PROGRESSION DES REVENUS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES			
1872.....	27 20	1877.....	32 43
1873.....	27 28	1878.....	34 28
1874.....	28 50	1879.....	36 36
1875.....	28 75	1880.....	36 70
1876.....	31 43	1881.....	37 10

Excédent de Recettes pour 1882 (envir. F. 3,700,000)

Le Dividende sera fixé par l'Assemblée du mois de Mai prochain.

Les *Payements de Coupons, Amortissements, Echange de Feuilles de Coupons, etc., se font à Paris, à la BANQUE RUSSE & FRANÇAISE, 4, rue Auber.*

Actions de 500 fr., prix actuel, environ 665 fr. — Actions de Jouissance, 210 fr.

NET DE TOUT IMPÔT OU RETENUE

A VENDRE

JUMENT DE SANG

Six ans, alezane. — Belles actions.

S'adresser à M. DE NEUVILLE, 78, rue d'Orléans.

A VENDRE

UNE BONNE JUMENT

DE 7 ANS

Prix : 600 francs.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

ASPERGES

D'ARGENTEUIL

Plant de un an et de deux ans

Graines prises chez un amateur de la localité, sur les plus beaux types.

S'adresser chez M. GAUVAIN, horticulteur-grainetier, rue du Portail-Louis. (150)

M. VERNERY

Opticien à Pontivy

M. VERNERY a l'honneur de vous informer de son arrivée en cette ville, où il est visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant ce qu'il vous vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, M. VERNERY est parvenu à soulager, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'exposition de 1878.

M. VERNERY possède un grand choix de Montures, Lunettes, Pince-Nez, or, argent, écaille, acier, Baromètres, Thermomètres, Jumelles, Longue-Vue, etc., etc.

M. VERNERY fait toutes les réparations d'optique demandées.

ENTRÉE LIBRE.

Hôtel de Londres, Saumur, pour 15 jours seulement. (146)

Saumur, imprimerie P. GODET.